



Bruxelles, le 17 mars 2014
140317/01

FICHE D'INFORMATION

Stratégie de l'UE relative au golfe de Guinée

Le 17 mars 2014, l'Union européenne a adopté une stratégie relative au golfe de Guinée, qui se fonde sur une approche intégrée liant les défis à relever en matière de sécurité, de gouvernance et de développement en mer comme à terre et met à profit les enseignements tirés de l'expérience dans la Corne de l'Afrique.

La stratégie

La stratégie, qui concerne tous les États côtiers depuis le Sénégal jusqu'à l'Angola, en passant par les îles du Cap-Vert et de São Tomé e Príncipe, est axée sur quatre objectifs spécifiques:

1. Forger, entre les pays de la région et la communauté internationale, un consensus sur l'ampleur de la menace dans le golfe de Guinée et la nécessité de la combattre.
2. Aider les gouvernements de la région à mettre en place des institutions, des administrations maritimes et des capacités interservices solides afin d'améliorer la connaissance de la situation maritime et de garantir la sécurité et l'État de droit le long des côtes.
3. Favoriser l'émergence d'économies prospères dans la région, conformément aux stratégies nationales et régionales de développement, afin de créer des emplois et d'aider les communautés vulnérables à devenir plus résilientes et à résister aux activités criminelles ou violentes.

POUR EN SAVOIR PLUS:

Michael Mann +32 498 999 780 - +32 2 584 9780- Michael.Mann@eeas.europa.eu @EUHighRepSpox
Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu @AshtonSpox Maja

Sebastien Brabant +32 460 75 09 98 - Sebastien.Brabant@ec.europa.eu

Traversa Maria Lyra +32 2 2956368 Maria-Lyra.TRAVERSA@ec.europa.eu

Suivez-nous sur Twitter @eu_eeas

www.facebook.com/EuropeanExternalActionService

www.eeas.europa.eu

4. Renforcer la coopération entre les pays de la région et les organisations régionales afin de leur permettre de prendre les mesures qui s'imposent pour atténuer les menaces en mer et sur terre.

Le Conseil a invité la Commission, en concertation avec les États membres, la région elle-même et les principaux partenaires internationaux, à élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie et à faire rapport, chaque année, sur sa mise en œuvre.

Un coordinateur principal pour le golfe de Guinée sera nommé par la Haute Représentante afin de superviser ces travaux.

L'adoption de cette stratégie avant le sommet UE-Afrique qui se tiendra en avril 2014 souligne l'importance que l'UE attache à une coopération étroite et globale avec ses partenaires africains.

Perspectives et défis

Les pays de la région du golfe de Guinée dépendent dans une large mesure de l'Europe, qui constitue leur principal marché d'exportation. L'UE intervient pour une grande part dans le commerce maritime à destination et en provenance du golfe de Guinée. En moyenne, trente navires battant pavillon de l'UE ou appartenant à l'UE se trouvent au même moment dans le golfe de Guinée.

Les problèmes que connaît la région tiennent notamment à l'augmentation des actes de piraterie et des vols à main armée, parfois commis avec violence, à une criminalité organisée très répandue, qui prend la forme de trafics et de contrebande (drogue, personnes, armes - y compris le blanchiment de capitaux qui s'y rapporte - et se développe au point de rencontre des frontières terrestres et maritimes, qui sont perméables. Cette situation nuit de plus en plus aux communautés locales et aggrave les problèmes liés aux combustibles en Europe. Les flux financiers provenant d'activités criminelles qui alimentent le système politique et la corruption peuvent également contribuer à fragiliser les États. En outre, l'ampleur de l'épuisement des ressources halieutiques provoqué par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans le golfe de Guinée est une des plus importantes au monde, entraînant un coût d'environ 350 millions de dollars par an pour les États côtiers selon des estimations de la Banque mondiale. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime estime à environ 1,25 milliard de dollars la valeur du trafic de drogue et de la contrebande organisés depuis l'Afrique de l'Ouest à destination de l'Europe.

En 2013, le Centre d'observation de la piraterie du Bureau maritime international a indiqué que, sur les 234 incidents signalés à travers le monde, trente ont eu lieu au large des côtes du Nigeria, y compris deux détournements, contre treize incidents, dont également deux détournements, au large des côtes de la Somalie.

Toile de fond des objectifs africains

La stratégie vise à appuyer le [sommet des chefs d'État qui s'est tenu à Yaoundé](#) en juin 2013, lequel a réuni les états membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Commission du golfe de Guinée (CGG).

Le sommet de Yaoundé a débouché sur:

- l'adoption du "[Code de conduite](#)" de Yaoundé "relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie¹, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre", qui fera l'objet d'une évaluation au bout de trois ans. Le code met particulièrement l'accent sur l'échange d'informations et la coordination, ainsi que sur un engagement clair, de la part des États, à déclarer leurs zones économiques exclusives et à assurer l'application de leurs propres lois, y compris dans le domaine de la pêche, des actes de piraterie et des vols à main armée commis en mer, de la protection de l'environnement, du rejet des déchets et des ressources minérales, y compris le pétrole.
- l'adoption d'un [mémorandum d'entente](#) sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, signé par les dirigeants de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG, qui prévoit la mise en place d'un groupe d'experts chargé d'élaborer un plan d'action pour suivre la mise en œuvre du code de conduite.
- La [déclaration de Yaoundé](#) (communiqué conjoint) signée par l'ensemble des chefs d'État.

Lors du sommet, il a également été décidé d'implanter à Douala, au Cameroun, le Centre intrarégional de coordination, qui sera le mécanisme chargé de superviser la mise en œuvre du code.

Le sommet de Yaoundé est l'aboutissement d'un processus entamé en 2010, qui a donné lieu à l'adoption de deux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur les actes de piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée. Ces deux résolutions ([\(2011\)2018](#) et [\(2012\)2039](#)) mettent l'accent sur les actions visant à encourager le maintien de la paix et de la stabilité dans le golfe de Guinée et soulignent qu'il importe d'apporter un soutien aux pays et organisations régionales partenaires en mettant à leur disposition, selon les besoins, des actions de formation, des conseils, des équipements et des ressources, afin d'améliorer progressivement leur capacité à prévenir ou à gérer des crises par eux-mêmes.